



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENEAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Michelle NOVAKOWSKI – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
 Karine REGOBIS à Jacques DECHENEAUX
 Sébastien GRIVEL à Sarine VELLA
 Gaëlle FAOU à Colette ROULLET

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	4
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/81

Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2026

Envoyé en Préfecture le
 Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025/81

Objet : Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2026

La commune de Vif va soumettre son budget primitif au vote de la séance du conseil municipal de février 2026.

Dans l'attente, afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser certaines dépenses conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, « *entre le 1er janvier et le vote du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de mandater.

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier 2026 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables et d'être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation, en section d'investissement, des crédits budgétaires pour un montant maximum de 1 497 920 €.

Les crédits votés seront prévus au Budget Primitif 2026 lors de sa mise au vote.

Vu l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 1e décembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 24 pour et 5 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBELL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN) :

- **D'AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 1 497 920 € dont l'affectation est la suivante :

Chapitre	Nature	BP 2025	Ouverture 25% des crédits
20		55 000	13 750
	2031	55 000	13 750
2019001		3 574 000	893 500
	2313	74 000	18 500
	238	3 500 000	875 000
204		159 316	39 829
	2041512	70 000	17 500
	2041513	50 000	12 500
	20415321	10 000	2 500
	2046	29 316	7 329
21		2 150 763	537 691
	21311	45 000	11 250
	21312	320 000	80 000
	21314	1 265 000	316 250
	21316	10 000	2 500
	21318	259 263	64 816
	2152	85 000	21 250
	2158	20 000	5 000
	21831	15 000	3 750
	21838	42 000	10 500
	21848	7 950	1 988
	2188	81 550	20 388
26		12 600	3 150
	261	12 600	3 150
27		40 000	10 000
	2764	40 000	10 000
TOTAL		5 991 679	1 497 920

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 24 pour, 5 contre